



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR ADHÉRENT.E.S 2018-2019

### 1- MEMBRES ADHÉRENT-E-S

Les membres adhérent-e-s de la Compagnie LA MADRUGADA sont les bénéficiaires des activités organisées par l'association.

Elles/ils ne participent pas aux assemblées générales de l'association mais peuvent effectuer une demande d'agrément de membres actifs si elles/ils souhaitent s'investir plus amplement au sein de la compagnie. (voir article 2 du règlement intérieur membres actifs disponible sur demande)

### 2- ADHÉSION

L'adhésion à l'association est obligatoire pour chaque personne souhaitant participer aux activités organisées par la compagnie LA MADRUGADA.

L'adhésion à l'association est validée par le règlement d'une cotisation d'un montant libre (*minimum 2 euros*). Elle est valable pour la durée de la saison en cours.

### 3- DOCUMENTS à FOURNIR

Pour valider son inscriptions aux ateliers de la Compagnie, il est nécessaire de fournir avant le 15 décembre 2018 :

- 1- la fiche d'inscription dûment remplie
  - 2- le présent règlement intérieur signé
  - 3- Le paiement du montant total (adhésion + ateliers) selon le mode de règlement choisi sur la fiche d'inscription.
- !!! TOUTE ANNÉE COMMENCÉE EST DUE EN TOTALITÉ !!!**
- 4- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse daté et signé par la/le médecin.
  - 5- Pour les élèves mineur.e.s pouvant partir seul.e.s de l'atelier, une autorisation parentale datée et signée.

### 4- DIVERS

1. Les ateliers commencent la première semaine d'octobre 2018 et se terminent fin juin / début juillet 2019.
2. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires sauf cours de rattrapage éventuel.  
!!!Pour les ateliers du samedi, il y a cours le tout premier samedi des vacances !!!!
3. La Compagnie accepte jusqu'à 15 élèves par ateliers.
4. Les ateliers commencent et se terminent à l'heure. Il est nécessaire de prévoir de venir quelques minutes avant le début du cours pour changer de tenue si besoin.
5. Prévoir une tenue confortable permettant une liberté de mouvement et dans laquelle vous êtes à l'aise/ votre enfant est à l'aise. (type jogging/legging) Nous dansons en chaussettes.
6. Les téléphones portables doivent être éteints ou en mode silencieux pendant les ateliers.
7. Les affaires personnelles sont de la responsabilité de l'élève.
8. Les locaux et le matériel doivent être respectés.
9. Le principe de respect mutuel fait partie intégrante de la philosophie de la Compagnie LA MADRUGADA. De ce fait, les propos discriminants ou injurieux ne seront en aucun cas tolérés.

Date et signature précédée de la mention "bon pour accord" :